



BULLETIN D'INFORMATIONS N°4 JUN 2018

site internet : kuttolsheim.fr
page facebook : Commune de Kuttolsheim

1° INFORMATIONS SUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018

1-1 Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable :

Destinés notamment à l'information des usagers de ces deux services, M. le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal ces deux rapports, rédigés par le SDEA, qui n'appellent ni observations, ni réserve de leur part.

Ces deux rapports sont consultables sur le site internet du SDEA : www.sdea.fr,

Rubrique : espace usager -> l'eau dans votre commune.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Le service public d'assainissement dont nous dépendons couvre 19 communes dans tout le bassin de la Souffel comprenant le périmètre de l'Ackerland -Souffel, le périmètre de la Haute Souffel, le périmètre du Kochersberg, le périmètre de Berstett et celui de Kienheim alors que le service public d'eau potable couvre le périmètre géographique du Kochersberg comprenant 30 communes.

L'eau distribuée dans notre village, qui résulte d'un mélange provenant des puits de Cosswiller, de Lampertheim et du réservoir de Griesheim sur Souffel, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur suivant l'ensemble des 135 analyses effectuées en 2017 par le Centre d'analyses et de recherches d'Illkirch.

Le prix moyen du m³ d'eau à Kuttolsheim est de 2,16 € TTC pour une consommation annuelle

moyenne de 120 m³, auquel il faut rajouter 2,09 € TTC pour l'assainissement.

Les boues résiduelles de nos stations d'épuration sont recyclées pour 13 % en agriculture par épandage réglementé ou compostées pour 87 %.

1-2 Création d'un emploi d'agent technique polyvalent contractuel :

Suite à la démission de notre employé communal Raphaël REINHART, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à dater du 1^{er} juillet 2018 la création d'un emploi d'adjoint technique polyvalent à temps non complet en qualité de contractuel pour une durée hebdomadaire de service fixée à 28h.

1-3 Mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) :

Afin de maîtriser les risques juridiques et financiers liés au traitement des données personnelles contenus dans les fichiers informatiques de notre collectivité et de ses sous-traitants, le Centre de gestion du Bas-Rhin propose par convention aux communes, une mutualisation de la mission relative à la mise en sécurité des données à caractère personnel et dont le règlement européen dit RGPD rend obligatoire son application. Il s'agit de confier à notre Centre de Gestion une mission d'accompagnement dans la mise en conformité de ces traitements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec notre Centre de Gestion qui est proposée jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.



2° COMMUNICATIONS

2-1 Respect du voisinage :

Le bruit constitue l'une des nuisances les plus fortement ressenties. En dehors de son importance pour la qualité de vie, le bruit a aussi des répercussions sur la santé. Ainsi, des règles sont à respecter de jour comme de nuit afin de vivre en bonne harmonie.

N'oubliez pas que tous bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits sont causés sans nécessité, **sont interdits**.

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

La notion de bruit de voisinage dépasse la signification courante se limitant aux bruits produits par les voisins. Cette notion regroupe trois catégories :

- ➔ Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité
- ➔ Les bruits provenant des activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisir
- ➔ Les bruits provenant des chantiers

Si des conflits ou des désaccords ne pouvaient se résoudre directement, des personnes sont à votre disposition pour vous aider à leur résolution.

Le Conciliateur de justice, permet d'aider à résoudre à l'amiable et gratuitement les conflits entre particuliers : querelles de voisinage, problèmes de mitoyenneté...

M. Michel BECKER est en charge du secteur Kochersberg. tél : 06.82.16.44.01

La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société c'est respecter les autres, il faut accepter les inconvénients inhérents à cette vie en société.

2-2 Brocante – Marché aux puces :

L'Association Sportive Nordheim-Kuttolsheim organise son 3^{ème} marché aux puces à Kuttolsheim

Dimanche 9 septembre 2018

Des formulaires de réservation de stand sont disponibles en mairie de Kuttolsheim ainsi que sur

le site internet et la page facebook de la commune de Kuttolsheim.

Pour le bon déroulement de l'organisation du marché aux puces il est impératif de réglementer la circulation et le stationnement dans le village.

La circulation et le stationnement seront interdits le **Dimanche 9 septembre 2018 de 6 heures du matin à 18 heures du soir** dans les rues suivantes :

- ➔ Rue des Remparts
- ➔ Rue du Zahlberg
- ➔ Rue du Lac
- ➔ Rue de la Vallée
- ➔ Rue du Meunier
- ➔ Rue de l'École
- ➔ Rue de Nordheim
- ➔ Rue Sainte Barbe
- ➔ Rue du Fossé des Remparts de 5h30 à 10h pour l'accueil des exposants



2-3 Fermeture de la Mairie :

La Mairie sera fermée pour congés d'été du

**Lundi 13 août 2018
au Vendredi 31 août 2018 inclus**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter M. le Maire ou ses Adjoints :

M. BURGER Etienne

4 rue du Schwartzach - 03.88.87.63.96

M. PIERRE Jean-Louis

4 route des Romains - 03.88.87.76.92

M. RIEHL Jean-Marie

2 rue des Créneaux - 03.88.87.57.57

Mme GILGER Rébecca

5 rue du Meunier - 09.61.04.61.31



La Commission Information

site internet : kuttolsheim.fr



Commune de Kuttolsheim